

Produits	Garantie
<b>Radiateurs</b>	
Radiateurs en fonte montés d'usine, éléments de radiateurs en fonte	illimitée contre tous défauts de fabrication
Radiateurs décors modulaire fonte/acier	2 ans contre tous défauts de fabrication
Radiateurs en acier	1 an contre tous défauts de fabrication
<p><b>⚠</b> Sont exclus de la garantie des radiateurs les détériorations ou accidents résultants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'erreurs de conception de l'installation provoquant l'introduction continue et systématique d'air dans les circuits d'eau.</li> <li>- d'un emploi anormal des radiateurs tel que leur utilisation à une pression supérieure à celle fixée sur nos documents, leur vidange prolongée, leur exposition aux intempéries.</li> <li>- d'un défaut de surveillance et d'entretien, notamment le remplissage en eau non potable, l'adjonction fréquente d'eau d'appoint, les détériorations faites à la peinture d'apprêt, l'application de peinture non adaptée.</li> <li>- d' un emploi d' accessoires autres que ceux d' origine</li> </ul>	
<b>Chaudières-ballons ECS</b>	
Appareillages électriques	garantie pièce de 2 ans
Corps de chaudières en fonte	3 ans
Corps de chaudières en aluminium	3 ans
Corps de chaudières en acier	3 ans
Chaudières murales	2 ans
Condenseurs	3 ans
Ballons en acier émaillé et ballons solaires	3 ans
Ballons de production d'eau chaude sanitaire en acier inoxydable	10 ans, sauf pour les ballons intégrés aux chaudières murales
Ballons de production d' eau chaude sanitaire chaudière murale	3 ans couvrant la corrosion par l' eau
<b>Brûleurs</b>	
Brûleurs intégrés	garantie 1 an pièces
Brûleurs caisse	garantie 1 an pièces
<b>Capteurs solaires</b>	
Intégration toiture	10 ans
Autres poses	5 ans
<b>Pompes à chaleur : mise en service obligatoire</b>	
Tous produits	2 ans pièces et 1 an main-d' oeuvre si la mise en service doit être effectuée par une station technique agréée.
<b>Chauffe-eau thermodynamique</b>	
Cuve	5 ans
Autres pièces	2 ans
<b>Accessoires radiateurs</b>	
Circulateurs	3 ans
Robinetterie	2 ans
<b>Pièces détachées</b>	
1 an à compter de la date de facturation du distributeur ou spécialiste "pièces détachées".	